



Compte rendu de l'assemblée générale du 25 septembre 2010

L'assemblée générale ordinaire est ouverte à 17h.
59 adhérents sont présents ou représentés.

1. Rapport d'activités

Les présentations suivantes faites par les différents administrateurs donnent une idée du travail effectué depuis l'assemblée générale de 2009.

Centre culturel :

- Le projet actuel mal ficelé et coûteux a été sanctionné par le conseil d'Etat suite à un recours de l'association
- Le bulletin n°40 rappelle les graves défauts du projet actuel et propose une autre solution d'implantation.

Parc national du massif de Fontainebleau

- L'association s'est prononcée pour que le processus de classement en parc national du massif de Fontainebleau soit lancé.
- Elle s'est élevée contre les coupes rases notamment contre celle réalisée près de la maison forestière de Bois le Roi.

120 constructions supplémentaires évitées

- La mairie voulait rendre possible les lotissements en fond de jardin. L'association a déposé un dossier lors de l'enquête publique de l'an dernier et le commissaire enquêteur a validé la majorité de ses arguments.
- Finalement, le nouveau règlement du PLU (plan local d'urbanisme) n'autorise pas ces lotissements

Extension de Chantemerle (maison de soins en bord de Seine)

- Le projet d'extension de Chantemerle pourra déroger aux règles de protection de la vallée de la Seine. Ainsi en a décidé la mairie.
- L'association a rencontré la direction de l'établissement et lui a demandé que les parkings ne soient pas sur le chemin de bord de Seine et que l'extension se fasse en arrière de la construction actuelle.
- Le projet n'a pas encore donné lieu à un dépôt de permis de construire. Un examen de ce dernier, quand il sera délivré, permettra de définir les suites à donner.

Aspect des rues

- L'association a étudié et proposé un aménagement de la rue du Mossu. Cette proposition n'a pas été retenue par la mairie. Dommage car elle prenait en compte les points soulevés par les riverains.
- Dans le bulletin n°42, l'association proposait qu'un service de nettoyage des tags soit mis en place par la municipalité comme cela se fait dans nombre de communes.
- Elle a fait part aussi de son étonnement de la disparition des bordures de trottoirs en grès et de leur remplacement par des bordures en béton. Le grès bien profilé n'est pas plus glissant pour les personnes à mobilité réduite que le béton.
- Dans le bulletin n°43, elle salue l'utilisation de matériaux de qualité et le soin apporté lors de la réalisation du tourne à gauche sur la route de Bourgogne à la sortie de Bois le Roi. La comparaison avec ce qui est fait dans Bois le Roi fait ressortir le parti pris béton et bitume de travaux faits au rabais.
- Un nouveau groupe de travail a été lancé en juin dernier. Il concerne l'aménagement du carrefour près du cimetière. Ce groupe de travail comprenant des riverains élabore des propositions qui visent à traduire le visage et l'atmosphère recherchés et pas seulement à prendre en compte les aspects liés à la circulation. Ces propositions font l'objet d'une simulation sur informatique dont le réalisme permet une première validation des travaux. L'étape suivante sera une présentation aux adhérents.

Contre le recours aux pesticides

- l'association a salué l'initiative des particuliers qui demandent qu'on ne répande pas des pesticides sur les trottoirs qui bordent leurs haies. Elle demande que d'autres méthodes soient utilisées.

Réseau de circulation tranquille et sécurisée

- L'association a étudié et proposé un itinéraire permettant de se rendre de Brolles aux écoles en évitant les rues passantes. Il a été présenté dans le bulletin n°42.

Couloir aérien

- l'association s'est fortement investie depuis des années dans le dossier de relèvement des altitudes de passage des avions se dirigeant vers Orly par vent d'est. Les mesures de relèvement ont été reportées au printemps 2011.

Présentation sur les labels Bio

En juin 2010, dans le cadre de la journée Nature de la base de loisirs, l'association a organisé une présentation-débat sur les labels et les circuits de distribution Bio avec le concours de la BioCoop d'Avon. On a compris que tous les "bio" ne sont pas équivalents.

2. Rapport moral

L'association Bois le Roi Environnement qualité de la vie est une association indépendante qui s'engage dans des propositions et des actions basées sur une vision de l'évolution de la commune et sur le rôle des habitants :

- Bois le Roi a les atouts pour être une commune tournée vers l'avenir en matière d'environnement et de qualité de la vie. Son évolution doit se faire en renforçant et en améliorant tout autant son caractère de « village dans la forêt » que le bien être et le vivre ensemble de ses habitants.
- *l'implication des habitants peut changer le sens de l'évolution générale de la commune et de notre cadre de vie qui sans cela ira en se dégradant.*

Les thèmes sur lesquels s'implique Bois le Roi Environnement qualité de la vie sont principalement :

- l'urbanisme,
- l'insertion paysagère des constructions,
- les espaces naturels, les arbres, la faune et la flore,
- les pratiques respectueuses de l'environnement, de la qualité de l'air et de l'eau
- L'aspect des rues, la circulation,
- La réduction des nuisances sonores,
- le vivre ensemble
-

L'association agit en partenariat avec d'autres associations car Bois le Roi n'est pas une île.

Notamment avec les associations voisines :

Chartrettes Nature Environnement
Samois sur Terre

L'association est adhérente de :

La fédération de protection de la vallée de la Seine
La fédération départementale Nature Environnement 77
La vie à vélo

L'association a connu ces dernières années une progression du nombre de ses adhérents :

- Au 22 octobre, 128 adhésions ont été reçues.
- Pour mémoire,

adhérents au 24/10/2009 :	116
adhérents au 30/09/2008 :	111
adhérents au 30/09/2007 :	82

C'est un encouragement fort et c'est tout à l'honneur des membres de l'association de s'intéresser au cadre de vie et d'agir pour son amélioration.

Par le nombre d'adhérents, Bois le Roi Environnement est dans les toutes premières associations d'environnement de Seine et Marne. C'est une reconnaissance forte des actions menées.

e) L'association communique :

En 3 ans,

- 15 bulletins distribués à 2500 exemplaires
- 7 lettres aux adhérents (représentant un volume de 33 pages)
- Un site Internet blrenvironnement.org donnant des dossiers complets sur toutes les actions de l'association.

3. Rapport financier

Le rapport financier porte sur la période allant de la précédente AG d'octobre 2009 à celle de 2010.

Les recettes :

Adhésions reliquat 2009	186,00
Adhésions 2010	3192,00
Intérêts sur Livret	83,20
Versement suite à jugement	2000,00
TOTAL	5461,20

Les dépenses :

Impression Bulletin	1664,84
Frais Justice	1196,00
Frais Gestion	204,51
Frais Postaux	61,93
Adhésions Associations	365,00
TOTAL	3492,28

Solde : 1968, 92 euros

Au 21/9/10,

Avoir compte sur livret : 5494,99 euros
Avoir compte courant : 2107,76 euros
Avoir total : 7602,75 euros

L'association est en attente d'une subvention de 1 000 euros accordée par le conseil régional pour la semaine 'Nature et jardins en pays de Seine' réalisée en 2009.

Le montant moyen des cotisations versées en 2010 est de 30 euros.

20% des cotisations sont supérieures à 50 euros.

La cotisation minimum demandée, elle, est, depuis la création de l'association en 1991, fixée à 16 euros.

3. Votes au cours de l'assemblée générale

59 adhérents présents ou représentés prennent part aux votes

a) Vote sur le rapport d'activité et le rapport moral :
adopté par 58 voix pour et 1 voix contre

- b) Vote sur le rapport financier :
adopté à l'unanimité
- c) Vote sur le maintien de la cotisation minimum à 16 euros :
adopté à l'unanimité
- d) Election des administrateurs :
Administrateurs se représentant :
Catherine Boursault, Xavier Blondaz-Gérard, Joseph Mazzocoli, Dominique Audemar, Dominique Bertin, Yvon Dupart
Nouvelle candidate :
Sonia Gounelle

Les 7 candidats sont élus par 58 voix pour et une abstention.

- e) Vote sur un nouvel article du règlement intérieur

Il est proposé à l'assemblée d'adopter un article 2 ainsi rédigé :

« Les cotisations d'adhésion couvrent l'année civile en cours quelque soit la date de versement. Toutefois, un nouvel adhérent qui verse sa cotisation au mois de décembre peut, à sa demande, préciser que sa cotisation porte sur l'année qui suit. »

Adopté à l'unanimité

4. Projets pour l'année à venir

- Poursuite des actions engagées.
- Groupes de travail en cours sur les aménagements de rue.
Actuellement sur le carrefour près du cimetière.
- Groupes proposés :
 - sur la façon de se rendre à la gare et les améliorations à apporter,
 - sur Brolles
- Un travail thématique sur les arbres dans la commune
- Autres
 - En 2011, l'association fêtera ses 20 ans.....
 - Des jardins familiaux à Bois le Roi ?

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est close par le président en exercice à 19h15.
